

Comment mettre en place une aide à domicile ?

✓ Les missions

Une aide à domicile peut vous aider pour :

- Les actes de la vie quotidienne : entretien courant du logement et du linge, soins d'hygiène corporelle, courses, préparation et prise de repas, transferts (se lever, se coucher).
- Les activités de vie sociale : accompagnement dans les déplacements extérieurs, démarches administratives, ...

✓ Comment mettre en place une aide à son domicile ?

Il existe différentes formes d'emploi d'une aide à domicile : faire appel à un service d'aide à domicile ou l'emploi direct.

Faire appel à un service d'aide à domicile :

Il existe des structures qui proposent la prestation d'aide à domicile. Ces structures peuvent fonctionner en mandataire et/ou prestataire.

Certaines structures ont un agrément!

Il est obligatoire pour les organismes qui s'adressent aux publics fragiles, tels que les personnes âgées de 60 ans et plus et les personnes handicapées.

- Le service mandataire : vous êtes l'employeur de l'aide à domicile.
- Cependant, vous faites appel à une structure pour vous accompagner dans les démarches administratives (déclaration URSSAF, bulletin de paie, contrat de travail, ...). Ce service vous permet de bénéficier des avantages associés au statut du particulier employeur.
- **Le service prestataire**: Vous n'êtes pas l'employeur. Vous choisissez une structure d'aide à domicile qui vous adressera un de ses salariés. Vous ne vous préoccupez pas des démarches administratives liées au droit du travail. **Vous ne réglez que les prestations effectuées.**

Faire appel à l'emploi direct :

Vous êtes l'employeur direct de la personne qui intervient à votre domicile. Vous devez gérer l'ensemble des formalités liées à l'emploi (recrutement, licenciement, formation, déclaration URSSAF, bulletin de paie, application de la convention collective des salariés et du particulier employeur...).

Quelle que soit la formule utilisée, cela donne droit à des avantages fiscaux (cf. tableau ci-après).

	Emploi direct	Service mandataire	Service prestataire
Qui est l'employeur ?	Le particulier	Le particulier	L'organisme d'aide à domicile
Les démarches à la charge du particulier	 le recrutement la rédaction du contrat de travail, de la fiche de paie la déclaration et le paiement des cotisations sociales et patronales l'encadrement du salarié l'organisation de son temps de travail le remplacement du salarié absent En cas de rupture du contrat : L'employeur ou sa famille doit procéder au licenciement et payer les indemnités de préavis et de licenciement. 	Le particulier a la responsabilité d'employeur mais délègue au service mandataire la totalité des tâches administratives et la gestion du personnel. En cas de rupture du contrat de travail : L'employeur ou sa famille doit procéder au licenciement et payer les indemnités de préavis et de licenciement.	Le paiement des factures
Les démarches à la charge de l'organisme		Le service mandataire effectue la totalité des tâches administratives et la gestion du personnel. Un contrat de mandat sur les droits et les obligations de chacun est signé entre l'employeur et le service mandataire.	L'organisme est employeur de l'aide à domicile et assure donc le recrutement, la totalité des tâches administratives, la gestion des relations de travail, l'encadrement du salarié, la qualité de service rendu et la gestion des fins de contrats.
Tarifs	Le salaire est convenu avec le salarié, dans le respect de la convention collective des particuliers/employeurs (minimum SMIC). La rémunération est versée directement au salarié et doit comprendre le salaire, les congés, et les frais divers. Les charges sociales sont payées à l'URSSAF	L'employeur verse les salaires, les congés, et les frais divers directement au salarié. Une contribution pour la gestion est versée au service mandataire.	Le particulier paie la facture du service employeur correspondant aux heures effectuées.
Avantages fiscaux	Exonération totale des charges patronales of conditions suivantes: Etre âgé de 70 ans au moins et vivre seul ou en Etre bénéficiaire de la prestation de compensat Etre bénéficiaire de la majoration tierce person Etre bénéficiaire de l'APA L'exonération est accordée par l'URSSAF s prend effet au 1 ^{er} jour du trimestre au cours du cotisations retraites complémentaires, ASSEDI	Le service étant l'employeur, toutes les charges sont à son compte.	
	 Réduction d'impôt égale à 50% des sou Crédit d'impôt égal à 50% des somn 		



Les services d'aide à domicile de l'agglomération choletaise

Le tableau ci-dessous vous indique les services que vous pouvez sollliciter selon votre commune de résidence.

Mode prestataire (P) - Mode mandataire (M)

	SERVICES D'AIDE A DOMICILE ste non exhaustive)	Read	chart chart	Jes Chol	gois le pur	t Bornet	,,e /3 R ⁽	J. Tragre	Burière 12 Te	soualle Mi	ay sur time	wall wall	Mauleviet Maile Maile	nualité nualité	g Chi	stople dus	get son's	det loute route	monde	ertines Vein	5 Yzerray
	AAFP	Р	Р	Р			Р	Р	Р	Р			Р	Р	Р	Р		Р	Р	Р	
	ADHAP SERVICES	Р	Р	Р			Р	Р	Р	Р			Р	Р	Р	Р		Р	Р	Р	
	Bois d'Anjou				P - M	P - M											Р				
	Evre & Mauges	P - M								P - M											
ADMR	Les Trois Chênes						Р	Р							Р	Р					
AD	Maucernay										Р	Р									Р
	L'Orée du Bois		Р											Р					Р	Р	
	Val de Trézon			P - M					P - M				P - M					P - M			
	AD SENIORS	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M
Α	DOMI FACIL (CIAS)	Р	Р	Р			Р	Р	Р	Р			Р	Р	Р	Р		Р	Р	Р	
Δ	GE D'OR SERVICES	P - M	P - M	P - M	P - M	М	P - M	P - M	P - M	P - M	М	М	P - M	P - M	P - M	P - M	М	P - M	P - M	P - M	М
AID	E & MULTIPRESENCE	М	М	М				М	М	М	М	М	М	М	М	М		М	М	М	М
AN	JOU SOINS SERVICES	P - M																			
	ASMD		М		М					М				М					М	М	
	DOMIDOM	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р
GEN	IERALE DES SERVICES	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р
	NESTOR ADAGE			Р			Р	Р	Р			Р		Р	Р	Р		Р	Р		
	02	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р



	SERVICES D'AIDE A DOMICILE DE	
	L'AGGLOMERATION CHOLETAISE	TARIFS indicatifs 2017
	(liste non exhaustive)	(hors prise en charge éventuelle)
AAF		➤ Aide ménagère : 21,80€
39 b	is avenue de la Libération	➤ Aide à la personne : 27,97€
4930	00 Cholet	Frais km (courses, accompagnement): 0,37€
Tél :	02.41.65.29.29	
www	v.aafp49.org	- Adhésion annuelle : 14€
ADH	AP SERVICES	Informations non communiquées pour 2017
5 av	enue de la Libération	
4930	00 Cholet	(TARIFS 2016)
Tél :	02.41.55.07.20	➤ Aide ménagère : 20,70€
		➤ Aide à la personne : 20,70€
Ante	nne de Doué la Fontaine :	➤ Accompagnement véhiculé : 23,50€/h + 19€ (une fois par mois)
	e du commerce	+ 0,50€/km
	02.41.51.68.31	➤ Présence nocturne : nuit calme 100€TTC – nuit agitée 120€TTC
	v.adhapservices.fr	
adha	p49@gmail.com	- Frais de déplacement : 1,70€ à 4,50€/interventions selon la
		zone géographique
		- Indemnités dimanche & jours fériés : 5,40€/déplacement.
	Bois d'Anjou	
	4 rue Jeanne d'Arc	
	49360 La Plaine	
	Tél : 02.41.55.49.77	
	bois-anjou@asso.fede49.admr.org	
	Evre & Mauges	➤ Aide ménagère : 22,40€/h
	44 rue des Mauges	➤ Aide à la personne : 24,15€/h
	49122 Bégrolles en Mauges	➤ Accompagnement / transport : 22,40€/h + km effectué durant
	Tél : 02.41.71.68.72	l'intervention.
A D	evre-mauges@asso.fede49.admr.org	➤ Gardiennage (en l'absence des occupants) : 22,40€/h
M	Les Trois Chênes	➤ Service de nuit : 24,15€/h
R	5 bis rue de la Garenne	(Ce service n'est pas assuré par toutes les antennes ADMR, prenez
	49280 La Séguinière	contact avec l'association pour en avoir la confirmation).
	Tél : 02.41.71.40.08	
	3chenes@asso.fede49.admr.org	- Adhésion annuelle : entre 6 et 7€ en fonction de l'association
		- De manière générale : maj. de 45% les D et JF
	Maucernay	
	3 rue du Souvenir	
	49360 Yzernay	
	, Tél : 02.41.29.29.88	
	maucernay@asso.fede49.admr.org	
	, -	
	I	I .



	ivioue prestataire
L'Orée du Bois 4 rue des écoles 49340 Vezins Tél: 02.41.30.59.25 oreebois@asso.fede49.admr.org M Val du Trézon R 5 bd Pierre Lecoq La Novathèque 49300 Cholet Tél: 02.41.58.05.46 val-trezon@asso.fede49.admr.org AD SENIORS 1 rue de la Sarthe 49300 Cholet Tél: 02 41 62 90 29 / 06 45 85 18 73 admauges@adseniors.com www.adseniors.com	 Aide ménagère : 22,40€/h Aide à la personne : 24,15€/h Accompagnement / transport : 22,40€/h + km effectué durant l'intervention. Gardiennage (en l'absence des occupants) : 22,40€/h Service de nuit : 24,15€/h Adhésion annuelle : entre 6 et 7€ en fonction de l'association - De manière générale : maj. de 45% les D et JF À Aide ménagère : 21,80€/h (sans minimum d'intervention) À Aide à la personne, garde malade journée : 21,80€/h (sans minimum d'intervention) Accompagnement au bras, accompagnement véhiculé : 21,80€/h + 0,5€/km Surveillance de nuit : sur devis. Forfait assistance administrative/informatique : 21,80€/h
ADOMI FACIL (CIAS) 24 avenue Maudet - Pôle Social 49300 Cholet Tél: 02.72.77.23.30 cias@agglo-choletais.fr	- Frais de dossier : 46€ ➤ Aide ménagère : 21,40€/h ➤ Aide à la personne : 21,40€/h ➤ Accompagnement véhiculé (courses, accompagnement) : 21,40€/h + 0,36€/km
AGE D'OR SERVICES 23 rue Trémolière 49300 Cholet Tél: 02.41.63.00.34 agedorservicescholet@orange.fr www.agedorservices.com	 Aide ménagère : 23,10€/h Aide à la personne : 23,90€/h Accompagnement au bras : 23,90€/h Accompagnement véhiculé : 26€/h + frais km. (véhicule aménagé TPMR sur demande). Livraison de courses : 26€/h (+ 0,72€/km domicile-domicile) Aide administrative : 23,90€/h Soutien des activités intellectuelles, sensorielles et motrices: 25,95€/h (minimum facturé 1/2h) Garde malade (sur devis) Bricolage/Jardinage : à partir de 37€/h (minimum facturé 1h) - Pour des prestations en dehors de Cholet : temps et km suppl. facturés (demander un devis).



SERVICES D'AIDE A DOMICILE DE						
L'AGGLOMERATION CHOLETAISE	TARIFS indicatifs 2017					
(liste non exhaustive)	(hors prise en charge éventuelle)					
ANJOU SOINS SERVICES	➤ Aide ménagère : 24,48€/h.					
2, avenue du Grain d'Or	➤ Aide à la personne : 27,57€/h					
49600 Beaupréau-en-Mauges	➤ Accompagnement: 22,56 €/h + 0,42€/km					
Tél : 02.41.75.62.53 - 06.70.02.68.69	➤ Garde de jour (sur devis).					
mauges@anjousoinsservices.fr						
	- Adhésion : 15€					
DOMIDOM	➤ Aide ménagère : 21,90€/h (minimum facturé 1h) (hors Cholet :					
35, boulevard Gustave Richard	22,20€/h)					
49300 Cholet	➤ Grand nettoyage : 27,50€/h (minimum facturé 2h) entrée ou					
Tél : 02.41.55.26.01	sortie de logement, départ en établissement, retour au domicile					
contact.cholet@domidom.fr	après hospitalisation					
	➤ Aide à la personne : 22,15€/h					
	➤ Accompagnement au bras : 22,15€/h (minimum facturé 1/2h)					
	➤ Accompagnement véhiculé – livraison de courses : 22,80€/h +					
	0,63€/km (en présence du bénéficiaire) (minimum facturé 1/2h)					
	➤ Bricolage - Jardinage : sur devis					
	➤ Aide administrative : 22,15€/h					
	➤ Garde malade de jour ou de nuit : sur devis					
GENERALE DES SERVICES	➤ Aide ménagère (+ 70 ans, régulier) : 21,70€/h*					
4 avenue des Câlins	➤ Aide à la personne : 21,90€/h*					
49300 Cholet	➤ Entretien jardin : de 29€/h à 34€/h selon outillage. Forfait					
Tél : 02.41.62.90.79	enlèvement déchets verts : 15€					
cholet@generaledesservices.com	➤ Bricolage : forfait déplacement + 1/2h de travail : 34€ — au-					
www.generaledesservices.com	delà, 16€ TTC par 1/2h débutée.					
	> Accompagnement véhiculé et livraison de courses : à partir de					
	16€ selon des zones définies.					
	➤ Garde de nuit : sur devis					
	- Majoration dimanche, jours fériés, nuits : 25%					
	*Tarifs dégressifs selon horaire.					
NESTOR AD'AGE	> Aide ménagère : 21,50€/h					
25 rue Nantaise	Aide inenagere : 21,30€/iiAide à la personne : 22 ,10€/h					
49300 Cholet	 Forfait présence de nuit : à partir de 12,66€/h (demander un 					
Tél : 02.41.58.12.83 / 06.04.59.02.98	devis).					
lucie.duchet@nestor-groupe.fr	> Accompagnement véhiculé ou livraison courses : 22€/h +					
www.nestor-adage.fr	0,50€/Km parcouru					
www.nestor adage.n	> Jardinage : à partir de 40,30€/h					
	7 Janumage . a partir de 40,30€/11					
	- Majoration dimanche et jours fériés : 25%					



02	➤ Aide ménagère : à partir 22,30€/h			
43 avenue de la Marne	➤ Aide à la personne : à partir de 20,50€/h			
49300 Cholet	➤ Accompagnement véhiculé ou livraison courses : 20,50€/h +			
Tél : 02.43.72.02.02	0,39€Km parcouru (minimum facturé 2h)			
cholet@O2.fr				
	- Frais de gestion : 6€/mois			
	- Frais de déplacement/de transport : 3€/intervention			
	- Majoration dimanche et jours fériés : 25%			



Mode mandataire

	SERVICES D'AIDE A DOMICILE DE					
L'AGGLOMERATION CHOLETAISE		TARIFS indicatifs 2017				
	(liste non exhaustive)	(hors prise en charge éventuelle)				
	Bois d'Anjou					
	4 rue Jeanne d'Arc					
	49360 La Plaine					
	Tél : 02.41.55.49.77					
	bois-anjou@asso.fede49.admr.org					
		Présence toute la nuit :				
	Evre & Mauges	➤ Nuit calme (0 à 2 levers) :				
Α	44 rue des Mauges	- semaine : 51,06€/h				
D	49122 Bégrolles en Mauges	- week-end : 63,83€/h				
M	Tél : 02.41.71.68.72	week end roojoo ej n				
R	evre-mauges@asso.fede49.admr.org	➤ Nuit agitée (3 levers et plus) :				
	5	- semaine : 110,79€/h				
	Val du Trézon	- week end : 138,50€/h				
	5 bld Pierre Lecog					
	La Novathèque					
	49300 Cholet					
	Tél : 02.41.58.05.46					
	val-trezon@asso.fede49.admr.org					
AD S	ENIORS	➢ Aide ménagère et/ou Aide à la personne : SMIC horaire.				
_	e de la Sarthe	The state of the s				
	0 Cholet	- Frais fixes : 1,50€/heure				
Tél :	02 41 62 90 29 / 06 45 85 18 73	- Frais de dossier : 46€				
	auges@adseniors.com					
	v.adseniors.com					
AGE	D'OR SERVICES	Informations non communiquées pour 2017				
23 ru	ue Trémolière					
4930	0 Cholet	(TARIFS 2016)				
Tél :	02.41.63.00.34	➤ Aide à la personne, garde de jour : 15,75€/h (+de 70 ans) ;				
	orservicescholet@orange.fr	➤ Garde de nuit (sur devis)				
_	v.agedorservices.com	National Control of the Total 1/ 3/1/2 and a second of the				
		- Minimum facturé : 4h. Tout ¼ d'heure entamé est dû				
		- Frais de dossier : 45€/salarié				
A15-	Q MALII TIDDECENCE	- Frais km (hors Cholet): demander un devis.				
	& MULTIPRESENCE	➤ Aide ménagère et/ou Aide à la personne: à partir de 14,89€/h				
	ulevard de la Victoire	(et 19,44€/h les D et JF)				
	0 Cholet	Forfait garde de nuit : demander un devis				
	02.41.58.79.77	- Frais fixes : 10,30€/mois				
cont	act@aideetmultipresence.fr	- Cotisation annuelle : 16€				
		- Frais de dossier nouveau client : 45€				
		- Indemnités de déplacement : 1,30€ pour Cholet et 0.39€/kn				
		hors Cholet				



Mode mandataire

ANJOU SOINS SERVICES	Rémunération des salariés suivant la convention collective					
2, avenue du Grain d'Or	nationale des salariés du particulier employeur.					
49600 Beaupréau Tél: 02.41.75.62.53 - 06.70.02.68.69 mauges@anjousoinsservices.fr	 Frais de gestion, d'administration et d'encadrement : entre 3 et 5€/h en fonction de la formule choisie (tarif dégressif suivant le nombre d'heures facturées). Frais de dossier : 30€ (sur la 1ère facture) 					
ASMD	➤ Aide ménagère et/ou Aide à la personne: à partir de 12,55€/h					
151 rue Nationale	(selon l'aide apportée et la dépendance de la personne),					
49120 Chemillé	Dimanche et jours fériés : à partir de 15,65€/h (selon l'aide					
Tél: 02.41.65.43.68	apportée et la dépendance de la personne)					
contact@asmd-chemille.fr	➤ Garde de nuit : à partir de 63,92€/nuit (selon nombre de levers)					
	- Frais fixes de 10,50€/mois - Adhésion annuelle : 12€					
	- Frais d'ouverture de dossier : 35€					
	- Indemnités de déplacement					
	- Frais de gestion de 6€ à 10€/nuit					

Emploi	direct:	des	lieux	où s	'informer	!
--------	---------	-----	-------	------	-----------	---

Centre national du Chèque Emploi Service Universel (CESU)

Le CESU permet de payer votre employé.

La demande de CESU se fait auprès d'un établissement bancaire.

Le centre national édite et envoie à votre salarié son bulletin de salaire.

3, avenue Émile Loubet42 961 Saint-Étienne cedex 9

Tél: 0 820 00 23 78 (n° indigo 0,12 € TTC / min)

www.cesu.urssaf.fr

Fédération nationale des particuliers employeurs des Pays de la Loire (FEPEM)

Informe sur les différentes aides auxquelles vous avez droit. Aide à rédiger un contrat de travail, un bulletin de salaire et à connaître le fonctionnement du CESU.

FEPEM

1 rue du Général de Bollardière

44200 NANTES

Les modalités et horaires des permanences :

- accueil physique du mardi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30 $\,$
- accueil téléphonique au 0 825 07 64 64 (0,15€/min) du lundi au jeudi de 9h00 à 18h00, le vendredi jusqu'à 17h00

L'EMPLOI DIRECT	Coordonnées	Informations				
(liste non exhaustive)	Coordonnees	Informations				
Lieux d'annonce de personnes	Exemples :	Relation directe employeur - salarié dans l'établissement				
proposant leurs services aux	Pôle Emploi, Journaux	du contrat, du salaire (minimum SMIG), de la vérification				
particuliers	(Courrier de l'Ouest, le Hic,	des références et des compétences.				
)	Utilisation du CESU (chèque emploi service universel)				
		recommandée.				